



ÉNERGIE ET RÉNOVATION : QUOI DE NEUF DU CÔTÉ DES SUBVENTIONS EN 2024 ?

Steeve Michaud

Responsable de la gestion énergétique
des bâtiments

**DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
ET DE L'ENVIRONNEMENT (DDTE)**

Service de l'énergie et de l'environnement

Loi Climat

Avec le oui à la Loi Climat, le peuple suisse a accepté les objectifs de l'accord de Paris

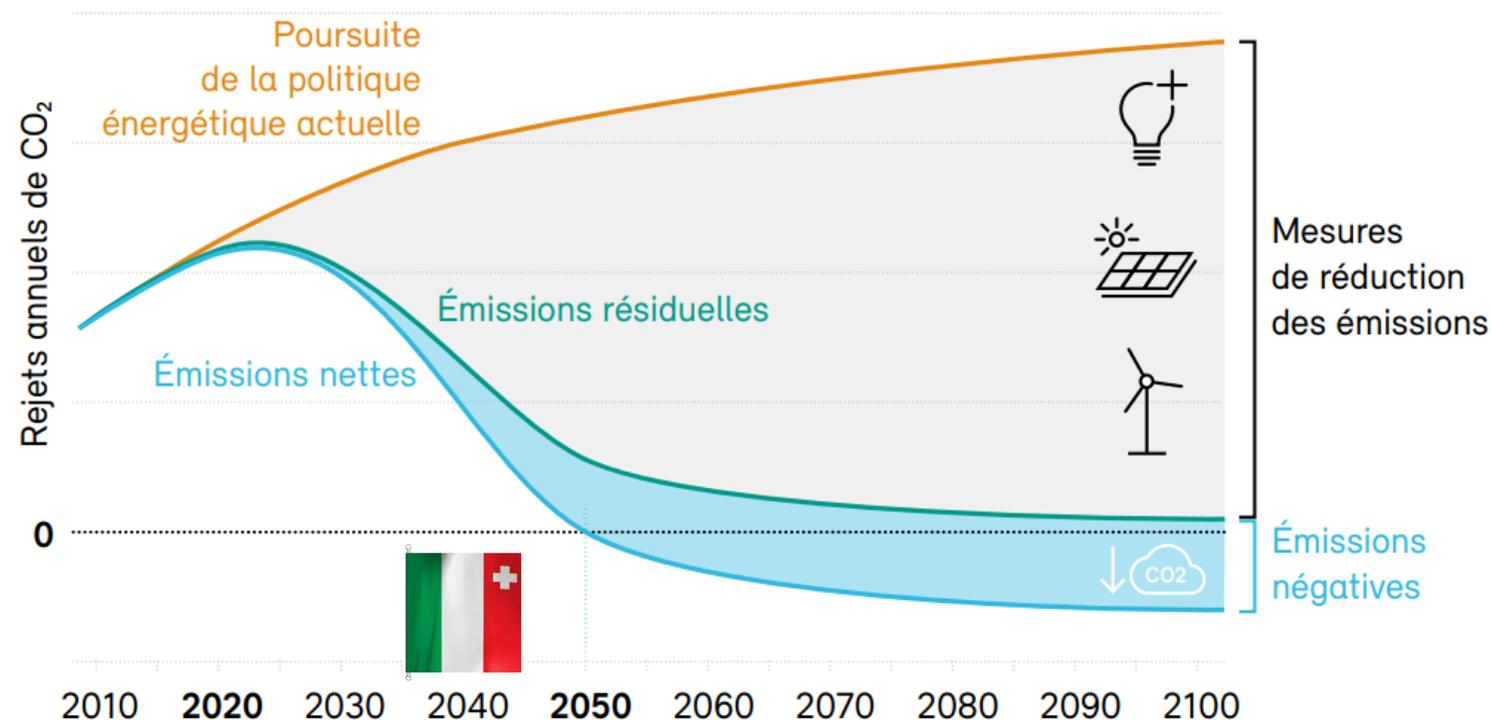
Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 :

- pour les transports :
 - jusqu'en 2040 : de 57%
 - jusqu'en 2050 : de 100%
- pour les entreprises :
 - jusqu'en 2040 : de 50%
 - jusqu'en 2050 : de 90%
- pour les bâtiments :
 - jusqu'en 2040 : de 82%
 - jusqu'en 2050 : de 100%

→ Cela implique un **triplément des rénovations énergétiques** (3%/a au lieu de 1%/a)

Réalisation de l'objectif de zéro net d'ici 2050

Pour atteindre l'objectif de zéro net, les émissions évitables devront être supprimées et les émissions difficiles à éviter compensées par des technologies d'émission négative (NET), qui éliminent durablement le CO₂ de l'air. Le zéro net n'est toutefois qu'un objectif intermédiaire.



Rénovation des bâtiments existants

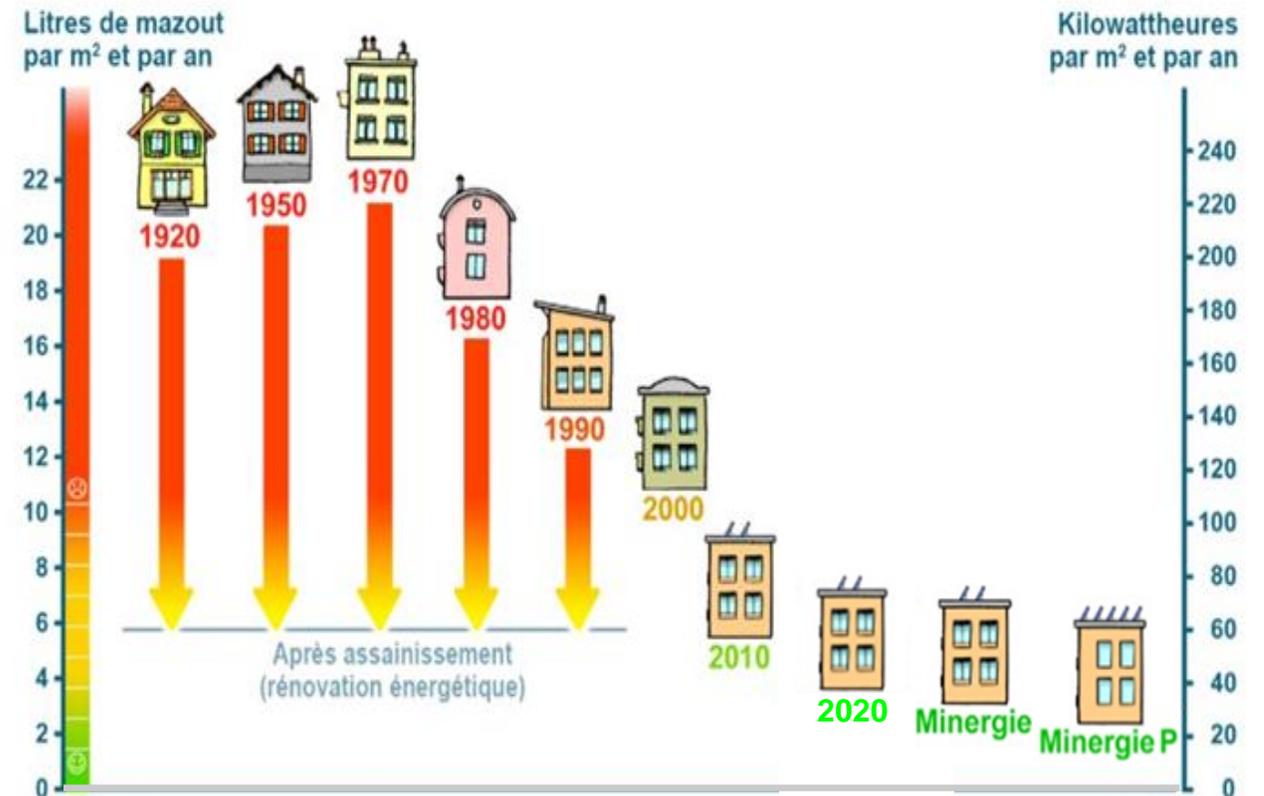


L'assainissement de notre patrimoine bâti

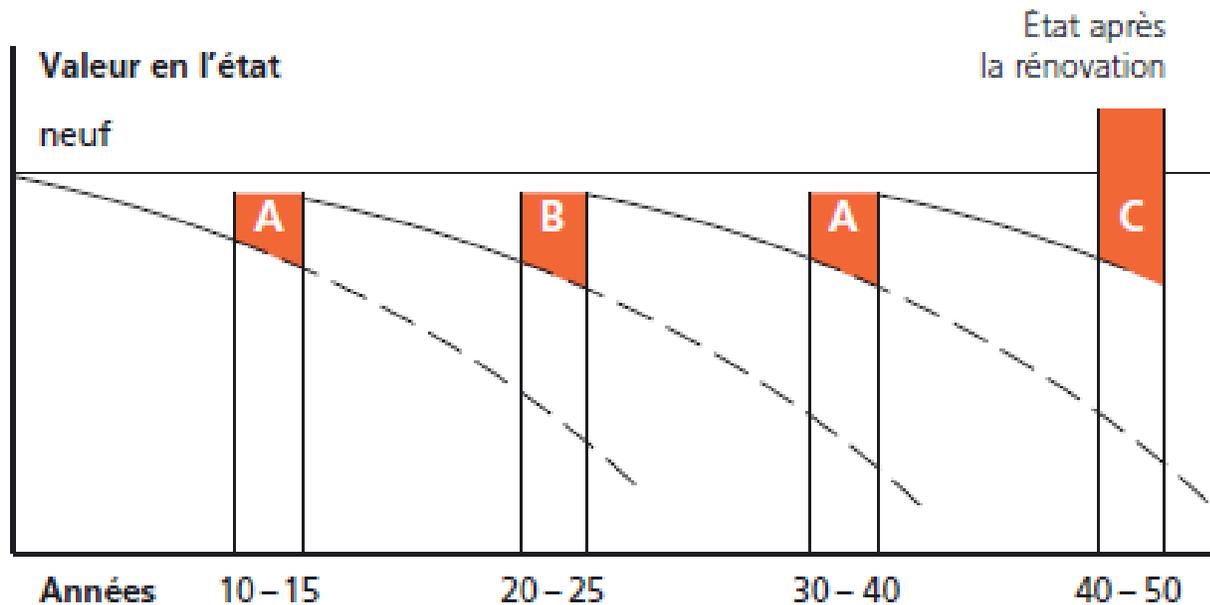
- La part des émissions de CO₂ imputable aux bâtiments est de l'ordre de 26%
- La part de la consommation totale d'énergie imputable au parc immobilier est de 44%



Besoins de chaleur des bâtiments



Maintenir la valeur de son bâtiment tout en le gardant en bonne santé...



A : Maintien de la valeur (petite remise en état)

Renouvellement des peintures, des tapis, tapisseries, etc.

B : Rénovation partielle (grande remise en état)

Aménagement intérieur, cuisine, WC/bain, installation technique, fenêtres, etc.

C : Rénovation complète

Renouvellement de l'enveloppe et de la technique du bâtiment, des installations et de l'aménagement intérieur.



Connaître permet d'agir

Anticiper

- ✓ en se renseignant
- ✓ en prenant contact avec un expert CECB

Analyser

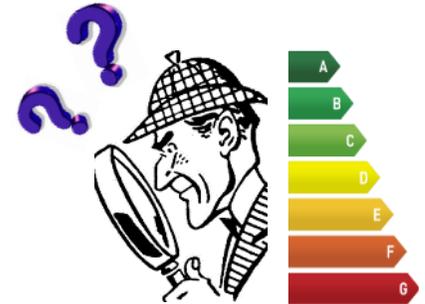
- ✓ en réalisant un CECB
- ✓ en faisant un conseil incitatif en lien avec le programme Chauffez renouvelable

Évaluer

- ✓ en comparant différentes variantes d'assainissement
- ✓ en prenant en compte les subventions possibles, les dégrèvements fiscaux
- ✓ en considérant ses capacités financières

Planifier

- ✓ en s'assurant d'un déroulement des travaux dans le bon ordre
- ✓ en échelonnant financièrement et fiscalement le projet



Comment trouver son chemin



Le CECB[®] Plus, c'est :

- ✓ Obtenir une liste concrète de mesures d'amélioration
- ✓ Établir une priorisation adaptée des mesures
- ✓ Évaluer ces scénarios d'un point de vue économique
- ✓ Améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment



Le conseil incitatif, c'est :

- ✓ Avoir un conseil neutre
- ✓ Obtenir des propositions concrètes quant à l'utilisation des énergies renouvelables
- ✓ Évaluer les coûts globaux des différents systèmes
- ✓ Gratuit pour une production de chaleur de plus de 10 ans

Assainir un bâtiment c'est ?



Pour que nos bâtiments s'inscrivent dans la transition énergétique, il faut :

- Assainir leur enveloppe en les isolant ;
- Couvrir leurs besoins thermiques par des énergies renouvelables ;
- Mettre en œuvre des installations solaires photovoltaïques ;
- Ajouter des bornes de recharge pour la mobilité électrique.



Aides financières directes



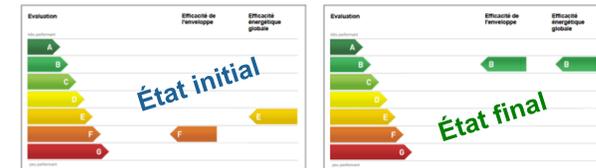
www.leprogrammebatiments.ch

Déposez votre demande de subvention **AVANT** le début des travaux !

Le Programm



CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE CANTONAL DES BÂTIMENTS



Variante 1 : Rénovation par mesures ponctuelles

Remplacement du chauffage

Pompe à chaleur (PAC)

Remplacement d'un chauffage à mazout, à gaz ou électrique

PAC air/eau 4'000 Frs + 200 Frs/kW_{th}

Condition : CECB de classe E ou meilleure sur l'enveloppe

PAC sol/eau ou eau/eau 8'000 Frs + 400 Frs/kW_{th}

+ 20%

+ 50%



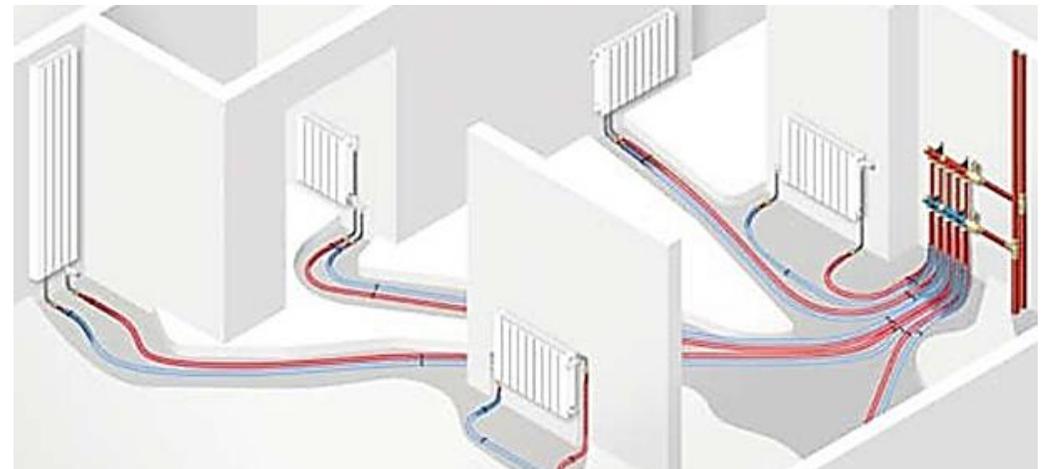
Supplément pour la mise en place du premier système de distribution de chaleur

En complément des mesures précédentes :

- ✓ Chauffage automatique au bois
- ✓ Pompe à chaleur
- ✓ Raccordement à un réseau de chaleur

Subvention : 4'000 Frs + 100 Frs/kW_{th}

+ 50%



Variante 1 : Rénovation par mesures ponctuelles

Remplacement du chauffage

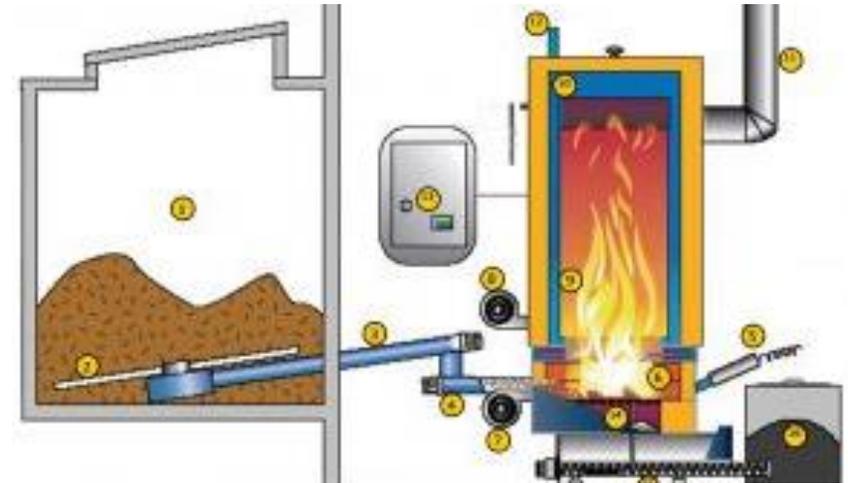
Chauffage automatique au bois (pellets ou plaquettes)

Remplacement d'un chauffage central d'un bâtiment existant

Puissance ≤ 70 kW : 4'200 Frs + 200 Frs/kW_{th}

Puissance > 70 kW : 200 francs/kW_{th}

+ 10%



Déductions fiscales



Notice 4

Catalogue pour la déduction et la répartition
des frais relatifs aux immeubles

Valable pour
la période fiscale

2023

Les dépenses d'investissement visant à améliorer l'isolation thermique et à favoriser les économies d'énergie sont entièrement déductibles :

- ✓ Mesures sur l'enveloppe du bâtiment
- ✓ Installations techniques utilisant des énergies renouvelables
- ✓ Analyses énergétiques
- ✓ Renouvellement équipements d'éclairage

Optimisation fiscale = répartir les travaux d'assainissement sur plusieurs exercices fiscaux (la date de la facture finale de la mesure faisant foi).

Autres programmes cantonaux d'aides financières ?

LE CANTON SOUTIENT LE DÉVELOPPEMENT DE LA
MOBILITÉ ÉLECTRIQUE



EN TANT QUE PRIVÉ, ENTREPRISE OU COMMUNE
RECEVEZ UNE SUBVENTION DE 800 CHF
POUR L'INSTALLATION D'UNE
BORNE DE RECHARGE PARTAGÉE


RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

www.ne.ch/sene

LE CANTON DE NEUCHÂTEL LANCE SON OFFENSIVE SOLAIRE

EN TANT QUE PRIVÉ, ENTREPRISE, COMMUNE OU COOPÉRATIVE
SOLAIRE ; RECEVEZ **UNE SUBVENTION DE CHF 11'000.-** POUR
UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE, SUR UN GRAND TOIT*.

Rendez-vous sur :
www.ne.ch/PVGT



* > 90 KWc, soit 450 m² environ


RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Autres programmes d'aides financières ?

Solaire photovoltaïque par Pronovo : <https://pronovo.ch/fr/subventions/>

→ aide pour la plupart des installations sur des bâtiments existants ou neufs



Source: Site internet Ville de Neuchâtel - Installation solaire collège du Crêt du Chêne, Neuchâtel

Autres programmes d'aides financières ?

Subventions communales - autres ? se référer au site <https://www.francsenergie.ch>

Subventions pour 2000 Neuchâtel

Programmes de subvention pour bâtiments privés

Particuliers	Entreprises	Communes
---------------------	-------------	----------

Bâtiments Mobilité

Programme	Proposé par
Conseil incitatif «chauffez renouvelable»	Office fédéral de l'énergie >
Mesures de sensibilisation ou de promotion des économies d'énergie, de l'efficacité énergétique ou de la production d'énergie renouvelable	Ville de Neuchâtel >

Programme d'impulsion 2025

A partir du 1er janvier 2025, le Programme Bâtiments sera complété par le programme d'impulsion qui sera mis en place pendant 10 ans, financé directement par le budget fédéral. Chaque année, jusqu'à 200 millions de francs seront disponibles pour ce programme.

Chaque canton devra obligatoirement reprendre le contenu de ce programme d'impulsion, qui concerne :

- Le remplacement des chauffages électriques ;
- Le remplacement des chauffages à énergies fossiles d'une puissance > 70 kW ;
- L'octroi d'un bonus sur l'isolation.



Liens utiles

- ✓ Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)
www.ne.ch/sene
- ✓ Programme Bâtiments
www.leprogrammebatiments.ch
- ✓ Le certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB®)
www.cecb.ch
- ✓ Chauffez renouvelable
www.chauffezrenouvelable.ch
- ✓ Programme SuisseEnergie
www.suisseenergie.ch
- ✓ MINERGIE®
www.minergie.ch
- ✓ Energie-environnement
www.energie-environnement.ch



Le Programme Bâtiments



chauffezrenouvelable



MINERGIE®





« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible ».

Antoine de Saint-Exupéry (1900-1944)

Merci de votre attention !